

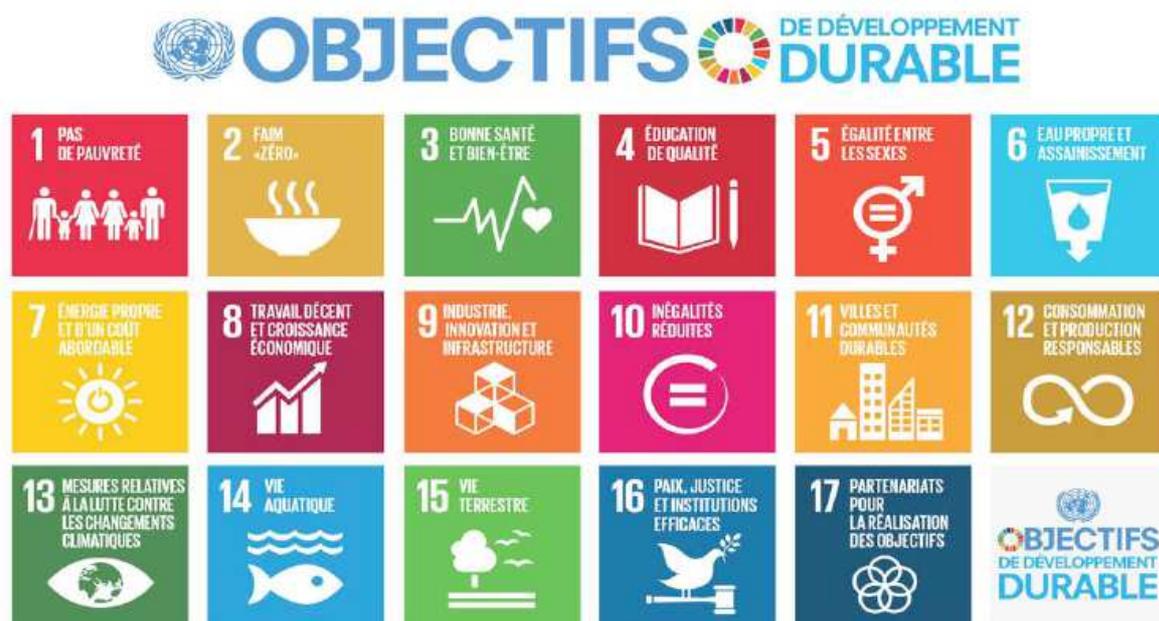
ANNEXE AU PROJET DE DELIBERATION N° 41943

Pour un avenir durable, partagé et innovant en Essonne

Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable à l'horizon 2022

I. Une nouvelle feuille de route pour le développement durable

A l'échelle internationale, les [17 objectifs de développement durable](#)¹ (ODD), déclinés en 169 cibles, donnent le cap, depuis leur adoption en 2015 par les 193 États membres de l'ONU, pour l'action à l'horizon 2030. Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. La France a traduit ses objectifs internationaux en une [stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020](#)², construite autour de 9 axes, et en un [Plan Climat National](#)³, bâti autour de 23 axes, visant la neutralité carbone de la France à l'horizon 2050. Le gouvernement élabore une feuille de route nationale 2019-2030 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en France.



II. Enjeux pour le territoire de l'Essonne

Les lois MAPTAM, NOTRe ainsi que la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte, votée en août 2015, sont autant de modifications structurelles et d'opportunités pour le Département

¹ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

² <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNTEDD%20-%20En%20bref.pdf>

³ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.07.06%20-%20Plan%20Climat.pdf>

de faire de la transition énergétique et du développement durable une pierre angulaire de ces politiques publiques en interne et sur son territoire⁴.

Face à un contexte de transition écologique, politique et social important, le Département est amené à définir son rôle et son action en faveur du développement durable, dans l'objectif de se positionner comme levier des actions qui feront de l'Essonne un territoire exemplaire en la matière. A travers ses compétences obligatoires, partagées et facultatives, qui donnent les lignes directrices de son action, l'Essonne se mobilise pour répondre aux **4 grands défis pour son avenir : l'exemplarité, la connaissance, le bien-être et la cohésion**.

Le développement durable, par la diversité des domaines concernés, sa transversalité intrinsèque, la variété des modes de gouvernance associés, et sa démarche prospective, s'inscrit totalement dans la vision du Département de l'« Essonne Terre d'Avenirs ».

III. Structuration

La feuille de route départementale est ainsi construite à la croisée des objectifs nationaux et internationaux de développement durable et des grands défis appelés à guider l'avenir de l'Essonne, et de les utiliser comme leviers d'action pour un territoire durable, partagé et innovant.

Poser les ODD comme cadre de référence pour la valorisation des actions de l'Essonne en matière de développement durable permet de :

- donner un cadre de lecture de l'action départementale reconnu national et internationalement,
- accompagner et mesurer les avancées du Département et de son territoire,
- valoriser les actions entreprises par le Département et les partenaires du territoire,
- faire ressortir 12 actions départementales exemplaires en la matière.

La déclinaison de la feuille de route départementale s'appuie sur 3 types d'actions stratégiques :

- Les politiques départementales pour le territoire
- Le rôle d'ensemblier du Conseil départemental
- Les actions sur le patrimoine du Département

La feuille de route départementale s'appuie sur les politiques mises en place et fait ressortir 12 actions emblématiques à impulser pour mettre en valeur l'engagement de l'Essonne en matière de développement durable et de réponse aux défis des changements climatiques.

1. EXEMPLARITE

« Un territoire exemplaire est un territoire responsable pour ses générations futures, qui assume son rôle de facilitateur et de fédérateur d'initiatives et qui encourage l'expérimentation et permet l'innovation »⁵.

1.1 Schéma départemental de transition énergie climat (coord. MDD)

La Transition Énergie Climat du Département est en cours avec l'adoption, le 27 mars 2017, de son Schéma Cadre (SDTEC), dont l'objectif est, pour la période 2017-2021, d'amplifier les actions du Conseil départemental en la matière, dans ses domaines de compétence, tout en incitant les acteurs essonniers à en faire autant.

L'exemplarité du Département est affichée par la maîtrise de l'énergie et le développement des EnR dans les bâtiments départementaux; l'éco-mobilité des agents et pour le territoire ; la lutte contre la précarité énergétique ; l'éco et socio



13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

1.1 Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

1.2 Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

1.3 La loi no 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

⁵ Définition issue de l'atelier Exemplarité des assises départementales.

responsabilité de l'administration ; les politiques environnementales (espaces naturels sensibles, eau, prévention déchets, énergies renouvelables).

En 2018, 57 millions d'euros en investissement et 33 millions d'euros en fonctionnement ont été consacrés à la transition énergie climat dans les domaines de l'éco mobilité, l'éco-responsabilité, la précarité énergétique, l'environnement, l'énergie dans le bâtiment.

1.2 Eco-Responsabilité 2.0 (pilote MDD)

Le plan éco et socio responsable, voté le 27 mars 2017, s'inscrit dans une démarche volontariste et ambitieuse relevant de la responsabilité sociétale du Département. Ce plan, composé de 4 axes (performance écologique des activités des agents départementaux, préservation des ressources par une consommation durable et par l'optimisation de la gestion des déchets, santé et prévention des risques, cohésion et responsabilité sociale de l'organisation), complète les 4 plans sectoriels du Schéma Départemental de Transition Energie Climat. **Une réflexion est en cours pour approfondir l'engagement du Conseil départemental en la matière.**



16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

1.3 Politique « l'Essonne vers le Zéro déchets et l'économie circulaire » (pilote MDD)

La future politique départementale Zéro déchets et économie circulaire sera présentée à l'Assemblée départementale de mars 2019. Cette politique sera structurée autour de deux volets. **Le volet interne vise l'excellence du Conseil départemental en matière de gestion de ses propres déchets.** Ce volet est structuré autour de 4 axes : *optimiser la gestion interne des déchets ; développer le réemploi ; développer*



la gestion des biodéchets ; lutter contre les dépôts sauvages. Ce dernier axe fait le lien avec le volet externe d'animation du territoire, à travers « Essonne verte Essonne propre » et le partenariat avec les acteurs du territoire pour atteindre l'objectif du label « Territoire zéro déchet ; zéro gaspillage », dont l'Essonne bénéficie depuis 2015. **Le volet d'animation territoriale de la politique vise à impulser l'économie circulaire sur l'ensemble du territoire,** à travers le soutien aux acteurs publics et privés - collectivités, associations, entreprises innovantes – dans la lutte contre les dépôts sauvages et les actions innovantes en matière d'économie circulaire, notamment celles

12.5 Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

1.4 Fonds Innovation transition énergie climat (pilote MDD)

Le Département a mis en place, en 2017, le Fonds Innovation en faveur de la Transition Energie Climat (FITEC) à destination des partenaires du territoire pour contribuer à l'émergence de modèles d'activités porteurs d'emplois durables, non délocalisables, soucieux des enjeux sociaux et environnementaux, s'appuyant sur des technologies et des pratiques innovantes contribuant à réduire l'impact de nos activités et notre production d'énergie. Ce dispositif, doté d'une enveloppe annuelle d'un million d'euros jusqu'en 2021, prend la forme d'un appel à projets annuel s'adressant à la fois aux collectivités ou leurs groupements (EPCI, syndicats, GIP,...), aux associations, aux bailleurs sociaux (publics ou associatifs). Comme son nom l'indique, **le FITEC est un levier de financement de projets innovants pour le territoire.**



13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

1.5 Les marais de l'Essonne un espace naturel exemplaire

Obtenir, d'ici 2021, la labellisation sur la liste verte des aires protégées de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) des sites naturels des Marais de la Basse vallée de l'Essonne et de la Juine (ENS)⁶.

L'inscription sur la liste verte de l'UICN permettra de faire connaître le patrimoine naturel de l'Essonne et de reconnaître la qualité de la gestion et de la gouvernance des ENS du département, reconnaissant aussi l'efficacité de la conservation des écosystèmes et des services socio-culturels fournis à la population essonnoise.

1.6 L'Essonne premier département francilien en matière d'Energie d'Origine Renouvelable (EnR)

Susciter une dynamique à l'échelle départementale demande la réalisation de projets pionniers qui serviront ensuite de démonstrateurs et d'expériences à partager.

- Faire de l'Hôtel du Département une vitrine EnR du Département : **utilisation d'EnR, comme une façade en panneaux solaires ; créer un mur ou une toiture végétalisée, installer un rucher.**

- **Soutenir des projets EnR innovants via le FITEC**, avec une portée à l'échelle départementale, voire régionale.

1.7 L'éco-mobilité structure les déplacements en Essonne

- **Faire de l'Essonne le 1^{er} département francilien** en matière de réseau des voies cyclables (Plan vélo).

- **Soutenir le développement des Vélo à Assistance Electrique (VAE)** à travers le déploiement des bornes électriques (via le futur syndicat et l'initiative « Book & plug », porté par All In Factory⁷) ;

- **Soutenir des projets de développement de combustibles verts via le FITEC** pour les transports en commun (méthane, hydrogène...)

- **Favoriser l'éco-mobilité des agents du Département** : utilisation des vélos et déploiement des voitures électriques.



15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides



7.2 Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial



11.2 Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables

⁶ La liste verte de l'UICN, mondialement reconnue, vise à reconnaître, encourager et célébrer la qualité de la gestion et de la gouvernance des espaces naturels protégés qui réalisent une conservation efficace de la nature, des écosystèmes et des valeurs culturelles associés.

⁷ Prix de l'innovation durable 2017 avec le projet « Book & plug », All In Factory, propose un matériel et des logiciels brevetés de bornes de recharge pour véhicules électriques à bas prix, accessibles à des particuliers, des entreprises et des acteurs publics.

2. CONNAISSANCE

2.1 Education au développement durable (coord.MDD)

Le Conseil départemental de l'Essonne a développé un panel d'outils financiers et techniques à destination des collèges pour dynamiser les projets de développement durable.

- Appels à projets Clubs Développement durable
- Accompagnement technique des établissements et valorisation des projets
- Animation du réseau essonnien d'éducation au développement durable



17 Des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour programme de développement durable réussi



4.7 Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durable

2.2 Maison de l'environnement de l'Essonne (pilote DENV)

La Maison départementale de l'environnement à Montauger est une vitrine de l'action départementale en matière de protection de l'environnement et du développement durable. Cet équipement est appelé à jouer un rôle majeur pour la sensibilisation de la population, la diffusion de la connaissance et la valorisation de l'ensemble des actions du département en la matière. Porte d'entrée des Marais de l'Essonne, la Maison départementale de l'environnement de Montauger avec la Maison des Marais de Misery structurent l'accueil des sites naturels. **Les deux équipements sont les vitrines de la conservation de la nature en Essonne.**



15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides

2.3 Prix « Action pour la planète » (pilote MDD)

Pour faire connaître les actions citoyennes qui contribuent au développement durable et solidaire de l'Essonne et diffuser ces pratiques novatrices, le Conseil départemental met en œuvre, depuis 3 ans, le Concours « Action pour la planète » ouvert à tous les Essonnais. **Ce concours révèle l'attachement des Essonnais pour leur territoire et leur implication pour la qualité de vie et de l'environnement de l'Essonne.**

2.4 Attractivité du territoire (pilote DATAC)

2.4.1 Genopole : un acteur essentiel au développement, à la création d'emploi et à l'attractivité du territoire

Genopole est un biocluster français dédié à la recherche en génomique, génétique et aux biotechnologies. A ce titre, Genopole fait figure de pionnier en France. En réunissant sur un même site, à Évry/Corbeil-Essonnes, et en mettant en réseau entreprises innovantes de haute technologie en sciences de la vie, recherche publique et formations universitaires autour de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne et du Centre hospitalier Sud-Francilien, Genopole contribue à faire éclore les innovations qui vont améliorer notre santé, nos conditions de vie et notre environnement.



9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays

Le G.I.P. Genopole organise depuis quelques années un concours pour l'environnement, l'agronomie et l'industrie. Ce concours innovant et stratégique récompense des innovations biotechnologiques porteuses de solutions pour la protection de la planète.

Le Département de l'Essonne est l'un des membres fondateurs du biocluster.

2.4.2 Le Cluster Grand Paris Sport : devenir un modèle pour le sport français

Le Cluster Grand Paris Sport rassemble différents acteurs (fédérations, entreprises, acteurs publics, acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur) dans le but de faire émerger des solutions nouvelles et accélératrices de développement pour le sport français. Son cœur névralgique aurait vocation à s'implanter sur une parcelle de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis – Bondoufle, d'une superficie de plus de 100 hectares.



Paris et la France accueilleront pendant l'été 2024 les Jeux Olympiques et Paralympiques. Mais au-delà de la compétition, quel sera son impact pour le pays et le territoire ? La vocation du Cluster est de valoriser le potentiel présent en Essonne et de construire un héritage sportif, scientifique, économique, éducatif et social de long terme.

4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

Le Cluster se définit également comme un outil au service de l'excellence sportive pour la santé. Les deux axes suivants ont notamment été identifiés : la coopération scientifique au service de la performance de haut niveau ; la recherche au service de la pratique des activités physiques et sportives sous le prisme de la santé ou du bien-être.

2.5 Le Domaine de Montauger : vitrine de l'environnement et du développement durable de l'Essonne

- **Promouvoir des expositions et des rencontres de niveau international ;**

- Rejoindre le réseau international « Natural Neighborhoods » **qui valorise, auprès des habitants, le patrimoine naturel et culturel des régions où ils vivent, en renforçant les liens avec les organismes de conservation de la nature, musées, zoos, aquariums, jardins botaniques et autres organisations consacrées à la protection de l'environnement et à la sensibilisation des populations. Ainsi, le touriste qui visite la Grande galerie de l'évolution à Paris sera informé des richesses naturelles de l'Essonne et redirigé vers Montauger.**

2.6 ICE: l'Essonne à la pointe de la recherche sur le climat et les enjeux environnementaux

Ce projet immobilier d'Infrastructure pour les sciences du climat et de l'environnement (ICE) a pour ambition de rassembler les équipes et les savoir-faire du laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (LSCE) en un même lieu ; à savoir plus de 300 personnes. Un bâtiment d'une surface utile de 7 000 m² créera les conditions favorables aux échanges et à la génération d'idées créatives porteuses d'innovations, aux partages plus rapides et spontanés des résultats ou travaux de recherche des équipes scientifiques et au brassage des savoirs pluridisciplinaires.



ICE favorisera la valorisation économique des recherches menées au LSCE, sous la forme de transferts de technologies ou de services climatiques et environnementaux à destination des services publics, ou en réponse aux besoins industriels.

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Le Conseil départemental de l'Essonne accompagne la mise en œuvre de ce programme dans le cadre du Contrat de projets État/Région 2015/2020, à hauteur de 6,5 M€.

2.7 La ferme de Bressonvilliers : une vitrine de l'agriculture du XXI^{ème} siècle en Essonne

Une des dynamiques de développement agricole porte sur la résilience environnementale et alimentaire de l'agriculture via la technologie pour diminuer ou supprimer les intrants chimiques. D'importantes avancées technologiques ont permis de les réduire en optimisant les apports par des traitements de précision.

Ces recherches nécessitent néanmoins un long travail de conception et d'analyse, afin d'acquérir les connaissances sur les plantes, les animaux et le sol et de trouver les solutions techniques et technologiques les mieux adaptées et efficaces pour l'agriculture.

L'Essonne dispose d'un terreau à fort potentiel pour jouer un rôle d'importance dans le développement de l'innovation agricole et ainsi améliorer la multi performance des fermes essonniennes.

La réflexion multi partenariale (Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, Communauté de Communes du Val d'Essonne, Région Ile-de-France, FDSEA, Jeunes agriculteurs, Département, Arvalis...) sur le devenir de la **ferme de Bressonvilliers** (ex ferme de l'INRA sur l'élevage) représente une opportunité pour la structuration d'un **Cluster Agriculture-Végétal Numérique / d'un pôle d'innovation agricole / d'une digifirme** pour le développement d'innovations agronomiques, culturelles, la connectivité des agriculteurs, la gestion des données...



2.5 Préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées

2.8 Le collège du XXI^{ème} siècle solidaire et durable

A travers la démarche du collège du XXI^{ème} siècle et en lien avec le label existant de l'Education nationale (E3D⁸), valoriser les collèges qui s'engagent sur une démarche globale de développement durable, permettant de diminuer leur coût de fonctionnement, et offrir un bonus lors de la dotation annuelle (maîtrise de l'énergie, lutte contre le gaspillage alimentaire ; tri et gestion des biodéchets...)



4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

3. BIEN-ETRE

3.1 L'Essonne au cœur de l'innovation agricole

L'agriculture essonnienne constitue une composante majeure du territoire, par les fonctions économique, socio-culturelle, environnementale et paysagère qu'elle remplit. La nouvelle politique départementale encadre les activités agricoles dans le développement du territoire essonniennne à travers ses trois axes : le soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs et à la transmission des exploitations ; l'amélioration de la compétitivité des exploitations et la pérennité des espaces agricoles fonctionnels. **Les dispositifs mis en place permettent de promouvoir une agriculture innovante et durable et faire de l'Essonne un territoire de bien-être, bien vivre, bien s'alimenter.**



2.4 assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résiliente



12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

⁸ Ecole ou Etablissement en Démarche globale de Développement Durable

3.2 Patrimoine culturel et naturel

L'Essonne est riche d'un capital naturel exceptionnel : un patrimoine géologique, des milieux naturels variés, occupant un quart de son territoire, où forêts, pelouses calcicoles, platières gréseuses et zones humides coexistent. La richesse et la diversité des milieux naturels en Essonne permettent le développement d'une biodiversité tout aussi riche et variée. Ces conditions favorables ont attiré les premiers habitants de l'Essonne, dont les traces les plus anciennes remontent à plus de 13000 ans. La richesse du patrimoine culturel essonnien traduit cette présence ancienne et offre un véritable condensé de l'histoire de France. **L'imbrication entre culture et nature en Essonne offre un potentiel écotouristique exceptionnel à quelques kilomètres de Paris et contribue à la qualité de vie des habitants.**



11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

3.2.1 Valoriser le patrimoine culturel de l'Essonne

L'Essonne est riche d'un patrimoine culturel très diversifié avec des monuments historiques, de sites préhistoriques, un patrimoine architectural et bâti important, une grande variété de métier d'art et de l'artisanat présent sur son territoire, en plus d'une offre culturelle variée en matière de spectacles vivants. Le Département soutien les acteurs locaux via les Contrats culturels de territoires (CCT), les aides aux opérateurs culturels et aux associations et le soutien en investissement pour les projets de restauration patrimoniale.

3.2.2 Favoriser le développement des sports de nature

Pour faire connaître et mettre en valeur le patrimoine naturel de l'Essonne, le Département favorise le développement des sports de nature à travers le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) qui inclut le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

3.3 L'Essonne alimente les Essonniens

- **Impulser une agriculture raisonnée et nourricière** y compris parmi les grandes cultures essonniennes.

- **Soutenir les initiatives locales en matière d'agriculture ou de productions agricoles en zone urbaine** pour améliorer le bien-être de la population ; reconnecter les

citadins à la nature ; préserver la biodiversité ; renforcer la sécurité alimentaire et la résilience du territoire.

- **Impulser la création d'espaces de ventes directe producteurs locaux-consommateurs**, tant dans les zones urbaines que rurales.



2.4 assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résiliente

3.4 L'Essonne première destination d'écotourisme en Ile-de-France

- Valoriser le patrimoine naturel et culturel pour faire de **l'Essonne le principal territoire francilien en matière d'offre d'écotourisme et de sports de nature** d'Ile-de-France.

- Faire du tandem **Méréville-Chamarande** un centre de référence national en matière de **gestion de jardins historiques** avec des formations et visites professionnelles.



8.9 Mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

3.5 Renforcer le réseau des espaces naturels et boisés de l'Essonne

L'enjeu en Essonne est de **renforcer la trame forestière sur le territoire**, en lien avec les orientations du Plan Vert régional (2017), et **développer les connexions écologiques** dans le cadre du SDENS 2012-2021 et du Schéma des paysages, espaces verts et jardins de l'Essonne : pour améliorer et renforcer la connectivité écologique entre les massifs forestiers ; recomposer les paysages ; lutter contre l'érosion des sols ; préserver les zones



de captages ; contribuer à l'infiltration des eaux pluviales et lutter contre les inondations ; renforcer les liaisons douces via les corridors verts ; développer l'écotourisme.

Les premiers sites identifiés sont, d'une part, un travail sur la trame verte et bleue du plateau de Mennecy/Coudray-Montceaux/Chevannes/Champcueil en lien avec la desserte du Val d'Essonne et, d'autre part, l'opportunité d'un leg de 76 ha sur les communes d'Etréchy, Auvers-Saint-Georges et Morigny-Champigny qui peut aussi être une compensation écologique au projet de la déviation d'Itteville.

15.2 promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial

Ces sites vont intégrer le patrimoine départemental et seront gérés dans le cadre des politiques espaces verts et ENS.

3.6 Baignade en Seine : vitrine de la qualité de vie en Essonne

La baignade en Seine, longtemps jugée impossible, est l'objet de projets concrets sur la Seine au sein du périmètre de la métropole du Grand Paris, tirés par le projet de candidature de Paris aux Jeux Olympiques, et sur la Marne aval. Profiter de la dynamique engagée et mettre en œuvre une animation territoriale, sous l'impulsion du Département, pour viser l'ouverture - en 2024 au plus tard – de sites de baignades publics en Essonne, sur la Seine.



6.2 assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats

4. COHESION

4.1 Prix de l'innovation durable (pilote MDD)

Le Prix de l'innovation durable (PID) en Essonne est issu du partenariat du Conseil départemental avec un réseau d'acteurs essonnais : CCIE, Essonne Active, les coopératives d'activités et d'emplois du territoire (Esscoop et Rur'ban Coop), et l'Union régionale des SCOP. Ce dispositif soutient des projets locaux innovants, d'utilité sociale et environnementale, visant la création d'emplois, en cohérence avec le rôle du Département en matière d'action sociale et d'innovation. En plus d'une dotation financière, le Prix de l'innovation durable offre un accompagnement à la structuration des projets sélectionnés. Chaque année, une dizaine de porteurs de projet sont accompagnés, pendant 6 mois, à l'issue d'un appel à candidatures. Comme le FITEC, le PID est un levier pour faire émerger des projets innovants pour le territoire.



8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation

4.2 Soutien aux associations agissant pour l'environnement et le développement durable du territoire (MDD-DENV)

Depuis longtemps, le Département soutient les associations de protection de l'environnement et du développement durable. En 2018, son dispositif d'accompagnement évolue avec la création d'un appel à projets qui fera émerger les initiatives les plus innovantes en la matière et aidera l'Essonne à relever les défis du changement climatique à travers 4 thématiques :

- **la protection et la valorisation des patrimoines naturels et paysagers,**
- **la création de jardins partagés, jardins pédagogiques ou jardins d'insertion,**
- **la mise en œuvre d'actions dans le champ de la prévention des déchets et de l'économie circulaire,**
- **la sensibilisation à la transition énergie climat.**



11.6 Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant

4.3 Dispositifs de soutien aux territoires

Différents dispositifs d'aide du Département aux collectivités, communes et établissement public de coopération intercommunale contribuent à faire de l'Essonne un territoire plus résilient et durable.



11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

4.3.1 La protection et la valorisation de la nature au cœur du patrimoine essonnien

4.3.1.1 Protéger la trame verte et bleue de l'Essonne

Les dispositifs d'aides du département permettent de renforcer le réseau écologique départemental qui compte aujourd'hui près de 80 sites naturels (ENS appartenant au Conseil départemental et aux autres collectivités) et des centaines de kilomètres de chemins de randonnée répartis aux quatre coins de l'Essonne.



15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes

4.3.1.2 Soutenir les initiatives locales

En plus d'acquérir et valoriser les espaces naturels, le Département, soutient techniquement et financièrement les projets locaux de préservation du patrimoine naturel portés par les collectivités locales et les associations. Cette politique est reconnue au niveau national pour son exemplarité et son volontarisme.

4.3.2 L'Essonne préserve les ressources en eau et les milieux aquatiques

- L'Essonne préserve ses ressources en eau et ses milieux aquatiques à travers
- une intervention directe par des acquisitions, dans le cadre de la compétence départementale des Espaces Naturels Sensibles, de zones humides, leur aménagement et leur gestion ;
 - des aides financières aux collectivités, en partenariat avec la Région Ile-de-France et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour mettre en œuvre des actions de préservations des ressources et milieux aquatiques (rivière ; eau potable ; assainissement) ;
 - l'assistance technique aux collectivités pour faire émerger des projets, mieux connaître et mieux gérer les stations d'épuration, organiser des échanges d'expériences entre acteurs locaux.



6.1 Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

4.3.3 Rénover les logements énergivores et lutter contre la précarité énergétique

Pour favoriser la transition énergétique du parc résidentiel, le nouveau **Plan départemental du logement et de l'habitat**, adopté le 17/12/2017, met la priorité sur le soutien à la rénovation énergétique des logements et la résorption des situations de précarité énergétique.

Le Département aide les propriétaires occupants dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique. Les aides existantes bénéficient aussi bien les catégories très modestes ou modestes que les autres catégories de la population. Le Département soutient aussi les propriétaires bailleurs et les copropriétés.

Un outil exemplaire, la plateforme "Rénover malin", créée par le Département de l'Essonne et ses partenaires en 2014, accompagne les Essonnais dans le projet de rénovation de leur logement, facilite leurs démarches, leur permet de profiter des aides disponibles, de sélectionner les travaux les plus pertinents et de s'entourer de professionnels essonnais fiables et compétents. Elle bénéficie du soutien de l'Ademe et la Région Ile-de-France. Rénover Malin a été récompensée en novembre 2017 par le Prix des Energies Citoyennes 2017.



11.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental

4.3.4 Tremplin citoyen pour la jeunesse essonnoise

Le Département a mis en place, après un exercice de concertation avec les jeunes du territoire, un dispositif d'aide financière et de promotion de l'engagement citoyen des jeunes qui leur permet de s'investir dans la vie de la cité, tout en renforçant leur autonomie et leur responsabilité sociale.

4.4 Appel à projets femme et sport

Une enquête de l'INSEE sur les pratiques physiques et sportives des Français et des Françaises révèle des inégalités persistantes entre femmes et hommes, tant pour le temps consacré au sport, que pour les disciplines pratiquées. Une femme a 20% de chances en moins qu'un homme de pratiquer une activité sportive. Pour lutter contre cette inégalité, le Conseil départemental a mis en place un appel à projets ayant pour objectif de favoriser l'activité physique et sportive des adolescentes et des femmes rencontrant des freins pour s'investir dans une pratique régulière.



5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

4.5 « Inclusion numérique des publics en difficultés et accompagnement par les professionnels de l'insertion »

Le Département lance une action de sensibilisation à l'usage du numérique tant pour les usagers du service public que pour les professionnels des Maisons Départementales des Solidarités.

La dématérialisation croissante et quasi obligatoire des diverses démarches (impôts, sécurité sociale, CAF dont RSA, MSA, pôle emploi) génère une demande de soutien fort qui doit être apportée rapidement. L'action doit être construite à partir des besoins du public et dans les démarches d'accompagnement à l'autonomie des usagers. Les professionnels concernés sont les professionnels administratifs et sociaux des équipes Accueil Polyvalence Insertion des services territorialisés.



10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale

4.6 L'Essonne protège la biodiversité dite « ordinaire » :

- les **Jardins Naturels Sensibles** participent au renforcement des trames verte et bleue de l'Essonne grâce à un maillage de jardins écologiques favorables à la biodiversité et à son déplacement sur le territoire essonnien. Les JNS sont complémentaires des Espaces Naturels Sensibles instaurés par le Conseil Départemental et les communes.

- **Création de jardins partagés, de jardins d'insertion et de jardins pédagogiques** respectant les engagements de la Charte JNS



15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides

- **Convention « nature en ville »** : Dans le cadre du **Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS)** 2012-2021, le Conseil départemental s'est engagé à favoriser et à promouvoir la nature en ville, notamment par la création de conventions de biodiversité urbaine.

4.7 Fonds Air Bois : concilier performance énergétique et amélioration qualité de l'air

Le Département de l'Essonne, en partenariat avec l'Ademe et la Région, a mis en place un des premiers fonds Air Bois en France sur un territoire pilote (2M€ en 2017). Cette expérience a porté ses fruits et sera élargie à l'ensemble du territoire essonnien (prévision 8M€/an).



7.2 accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

4.8 Concilier développement économique et territoire durable autour du Pôle d'Orly

Le transport aérien au niveau de l'aéroport d'Orly est un secteur très important pour l'économie, l'emploi et l'attractivité de l'Essonne. La poursuite de cet objectif se doit néanmoins de concilier qualité du cadre de vie, développement économique de la plateforme et plus largement de l'ensemble du pôle d'Orly, préservation de l'environnement et enfin gestion partenariale.



16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

5. Stratégie de communication : valoriser l'avenir durable de l'Essonne

5.1 Rapport Développement durable (pilote MDD)

La loi du 12 juillet 2010, dite « Loi Grenelle 2 » institue l'obligation pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Au-delà de la réponse à une exigence réglementaire, cet exercice de transparence et de reporting offre à la collectivité l'occasion de valoriser ses politiques publiques et ses pratiques au regard du développement durable.



16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions



11.b Accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés

5.2 L'empreinte du Département en matière de développement durable

Afin de communiquer sur les actions emblématiques proposées ci-dessus, la DCI doit travailler sur une « bannière commune » qui serait le fil conducteur permettant de donner une cohérence à la communication autour de différentes actions du Département en matière de transition écologique et de développement durable.

Il est proposé de présenter cette feuille de route, au moment où le GIEC doit publier son rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le cadre du renforcement de la riposte mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Cela permet de communiquer sur les actions mises en place par le Département pour répondre aux conséquences des changements climatiques. Un spécialiste du climat pourrait être invité à cette occasion.

C'est pourquoi, il est proposé de faire ressortir 12 actions emblématiques (présentées ci-dessous) qui traduisent les 12 engagements de l'Essonne pour répondre aux défis du changement climatique.

IV. Les 12 engagements de l'Essonne pour répondre aux défis du changement climatique.

1- Marais de la basse vallée de l'Essonne et de la Juine: un espace naturel exemplaire

Pilote Direction de l'Environnement – CENS

Elue **Brigitte Vermillet** - VP Transition écologique et croissance verte

Rôle CD91 Porteur du projet

Avancement

Projet LIFE - Adaptation des indicateurs Liste Verte aux sites Natura 2000
Candidature auprès de l'UICN France



Enjeu/ Objectif

- **Labellisation sur la Liste verte des aires protégées de l'UICN** des Marais incluant le Domaine de Montauger, équipement de sensibilisation majeur, qui est la porte d'entrée.
- Faire connaître le patrimoine naturel de l'Essonne et reconnaître internationalement la qualité et l'efficacité de la conservation des écosystèmes et des services socio-culturels fournis à la population essonnoise.

2 - L'Essonne 1er département francilien en EnR

Pilote Mission développement durable/ Direction de la construction et la maintenance des bâtiments

Elus **Brigitte Vermillet** - VP Transition écologique et croissance verte

Eric Mehlhorn - VP délégué au patrimoine départemental

Sylvie Gibert - Conseillère départementale déléguée à la transition énergétique

Rôle CD91 co-financeur des projets / pilote en matière d'exemplarité

Avancement

Marché Public Global de Performance (voté le 02/07/2018)
AAP Fonds innovation transition énergie climat (1M€/an)
Méthanisation agricole



Enjeu/ Objectif

- Faire de l'Essonne un territoire exemplaire en matière de croissance verte; de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques.
- Porter des projets pionniers démonstrateurs, porteurs d'expériences à partager pour susciter une dynamique départementale.
- Porter la production d'EnR en Essonne à plus 32% (objectif loi TECV) / faire de l'HDD une vitrine EnR du Département
- Mettre en place un syndicat de l'énergie à l'échelle départementale

3- L'Essonne 1er département francilien en matière de voies cyclables

Pilote Direction des territoires et de la mobilité
Elu Nicolas Méary – VP délégué aux mobilités
Rôle CD91 co-financeur des projets – facilitateur / pilote en matière d'exemplarité

Avancement
Plan vélo (voté le 28/05/2018)



Enjeu/Objectif

- Répondre à des enjeux nationaux de santé publique, protection de l'environnement et à des enjeux régionaux en termes de mobilité, qualité de l'air, lutte contre le bruit, soutien au tourisme et au sport.
- Développer le réseau existant et assurer sa continuité avec le double objectif des trajets quotidiens vers les points d'attractivité majeurs et des activités de loisirs et touristiques

4 – L'Essonne: vers un territoire zéro déchet

Pilote Mission développement durable
Elue Brigitte Vermillet – VP Transition écologique et croissance verte
Rôle CD91 co-financeur des projets – animateur / pilote en matière d'exemplarité

Avancement
Politique déchets 2018-2022
AD 25 mars 2019



Enjeu/Objectif

- Exemplarité du CD91 en matière de prévention et gestion des déchets; prévention des déchets sur le territoire essonnien; animation territoriale et sensibilisation à la prévention des déchets.
- Poursuivre, avec la Région IDF, l'ADEME, et les partenaires du territoire, la démarche vers un territoire zéro déchet et la promotion de l'économie circulaire

5- L'Essonne à la pointe de la recherche sur le climat et les enjeux environnementaux

Pilote Direction de l'animation territoriale, de l'attractivité et des contrats

Elu Patrick Imbert - VP délégué à l'attractivité territoriale, à l'emploi, aux nouvelles technologies, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation

Rôle CD91 co-financeur des projets - facilitateur

Avancement
Inscrit au CPER
2015/2020
CD 91 : 6,5 M€



Enjeu/ Objectif

- **Projet ICE – CEA** : apporter des réponses aux problématiques climatiques et environnementales
- **MNHN à Brunoy** - valoriser ce pôle de recherche en Essonne
- Favoriser les échanges dans le cadre des travaux de recherche des équipes scientifiques et valorisation économique des recherches menées, à destination des services publics ou en réponse aux besoins industriels.

6 - L'agriculture de demain en Essonne

Pilote Direction de l'animation territoriale, de l'attractivité et des contrats

Elu Guy Crosnier - Président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole

Rôle CD91 co-financeur des projets - facilitateur/ pilote

Avancement
Politique agricole 2017-2020



Enjeu/ Objectif

- Promouvoir une **agriculture plus raisonnée**, via l'innovation agricole, et améliorer la multi performance des fermes essonniennes (agriculture nourricière, agriculture urbaine, espaces de ventes directs, reconnexion à la nature des citadins). L'Essonne alimente les Essonniens
- Des **références en matière d'innovation agricole**: Projets Arvalis et Ferme de Bressonvilliers; Projet ferme d'avenir Cœur d'Essonne

7- Première destination éco-touristique d'Ile-de-France

Pilote Direction de la culture du tourisme et de l'action internationale

Comité départemental du tourisme/Direction de l'Environnement/Direction des sports

Elue Aurélie Gros- VP déléguée à la culture, au tourisme et à l'action internationale

Sophie Rigault – VP déléguée à la jeunesse au sport et à la vie associative

Rôle du CD91 Porteur et co-financeur des projets - facilitateur

Avancement

Schéma départemental

de tourisme

Projet écotourisme

ferme de Montauger

Sport de nature



Enjeu/Objectif

- Valoriser le lien entre **patrimoine naturel et culturel**, en s'appuyant sur les ENS et les sites culturels départementaux, en lien avec les partenaires du territoire
- Développer l'**offre d'écotourisme et de sports de nature** en Essonne.
- Participation à la réalisation du projet d'écotourisme à Saint-Vrain

8 - Baignade en Seine : vitrine de la qualité de vie en Essonne

Pilote Direction de l'environnement

Elue Brigitte Vermillet - VP Transition écologique et croissance verte

Rôle CD91 co-financeur des projets / pilote/ Animateur

Avancement

Politique de l'eau 2017-2021

COPIL/COTECH en cours



Enjeu/Objectif

- Améliorer la qualité des eaux en Essonne à travers un projet qui concerne la Seine et ses affluents
- Profiter de la dynamique engagée par les JO et mettre en œuvre une animation territoriale, sous l'impulsion du Département, pour viser l'ouverture - en 2024 au plus tard – de sites de baignades publics en Essonne, sur la Seine.

9- Renforcer le réseau des espaces naturels et boisés de l'Essonne

Pilote Direction de l'environnement
Elue Brigitte Vermillet - VP Transition écologique
et croissance verte
Rôle CD91 Porteur et co-financeur des projets

Avancement
SDENS 2012-2021
Politique de l'eau 2017-2021
SD Espaces Verts AD 25/03/19



Enjeu/Objectif

- Préserver la biodiversité du territoire et sa résilience au changement climatique (inondation/ érosion des sols/zones de captage...); développer l'éco-tourisme
- **Renforcer la trame forestière dans le Nord Essonne**, qui est le secteur carencé, et **développer les connections écologiques** vers le Sud du département.
- **Sites identifiés: trame verte et bleue en lien avec la** desserte Val d'Essonne, forêt issue d'un leg à Etréchy, Morigny-Champigny et Auvers-Saint-Georges

10 - La performance énergétique des logements

Pilote Direction de la ville et de l'habitat
Elue Sandrine Gelot- VP chargée de l'insertion,
de la cohésion sociale, de la politique de la ville et du logement
Rôle CD91 co-financeur des projets / pilote – facilitateur et animateur

Avancement
Plan départemental du logement et
de l'habitat 2018-2021
8M€/an



Enjeu/Objectif

- Agir pour la transition énergétique en Essonne en soutenant la rénovation énergétique de l'habitat privé ancien, dans une logique de repérage et de traitement de situation de précarité énergétique liée au logement.
- Améliorer la performance énergétique des logements

11- Plan éco-socio- responsable de l'administration 2.0 en 2019

Pilote Mission développement durable

Elus Brigitte Vermillet - VP Transition écologique et croissance verte

Sylvie Gibert - Conseillère départementale déléguée à la transition énergétique

Rôle CD91 Exemplarité interne

Avancement

Plan écoresponsable
2017-2021

Politique déchets 2019-
2022



Enjeu/Objectif

- Plan plus ambitieux, objectifs chiffrés; actions-phares; large part à la formation/sensibilisation des agents
- Etendre la pratique du télétravail à domicile ou en tiers-lieu
- Renforcer la formation/sensibilisation des agents aux éco-gestes adaptés à leurs métiers
- Optimiser la gestion de l'ensemble des déchets du Département (collèges et services)

12 - Egalité femmes-hommes

Pilote Direction des Ressources Humaines/Direction de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative

Elus Dominique Bougraud Présidente Déléguée au dialogue social et aux instances paritaires

Alexandre Touzet Vice président chargé de la prévention de la sécurité de la citoyenneté du monde combattant et de l'égalité femmes/hommes

Rôle CD91 Exemplarité interne/actions pour le territoire



Enjeu/Objectif

- Elaboration d'un plan spécifique d'égalité entre les femmes et les hommes
- Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes
- Accompagner les acteurs sur le territoire essonnien